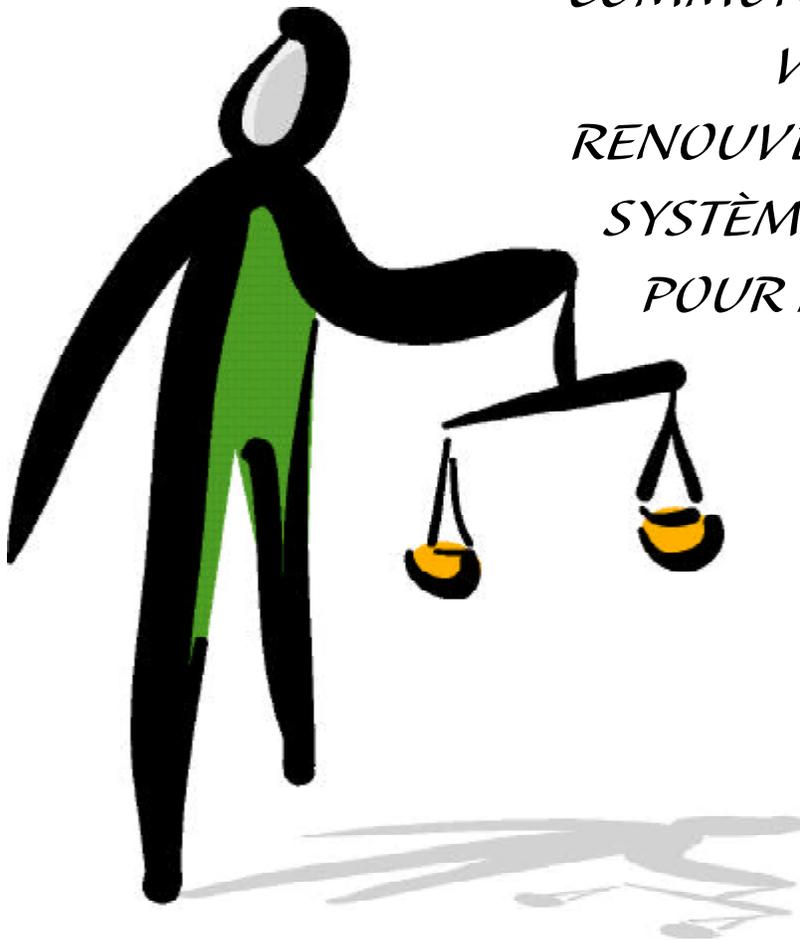




Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

*SYMPOSIUM SUR LES
PARTENARIATS
COMMUNAUTAIRES EN
VUE DU
RENOUVELLEMENT DU
SYSTÈME DE JUSTICE
POUR LES JEUNES*



*24 et 25 février 2000
Ottawa (Ontario)*

Canada



Une copie de ce rapport est disponible sur le site web :
<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj>

ou

en communiquant à l'adresse suivante :
Politique en matière de justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario K1A 0H8
youth-jeunes@justice.gc.ca

Also available in English.



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	ii
Introduction	1
Mots d'ouverture – <i>Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada</i>	2
Discours-programme – <i>L'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada</i>	3
Aperçu : Une approche collective à la justice pour les jeunes	5
Le point de vue des jeunes	6
Travailler ensemble à rendre nos communautés plus sûres et plus saines par la prévention du crime	7
Traiter les problèmes de comportement dans la communauté – enfants et adolescents	11
Travailler en partenariat avec le système de justice pour les jeunes	15
Réadaptation et réinsertion sociale des adolescents dans la collectivité	20
Travailler en partenariat – s'unir pour agir	23
Mot de la fin	27
Liste des participants	28



AVANT-PROPOS

Le Symposium sur les partenariats communautaires a été conçu pour maximiser l'interaction entre les partenaires du système de justice pour les jeunes, afin que les éléments de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes soient clairs et bien compris et, ce qui est plus important encore, pour amorcer des discussions et recevoir des rétroactions sur les principales questions relatives à sa mise en œuvre.

Dans leurs exposés, des experts de divers secteurs ont présenté aux participants un aperçu des principaux points discutés aux tables rondes qui ont précédées le Symposium. Ils ont donné une idée des domaines qui bénéficieraient d'une approche concertée entre les secteurs et, par conséquent, leurs présentations ont servi de point de départ aux discussions en petit groupe cherchant à examiner des approches, des idées et des initiatives novatrices concernant les mesures à prendre à l'échelle locale, régionale et nationale. De nombreux experts ont également fait part de leurs expériences personnelles vis-à-vis le système de justice pour les jeunes.

Dans son discours-programme, l'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada, a présenté aux participants un aperçu de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes et a mis l'accent sur l'importance de la contribution des participants.

Marc Valois et Kathleen Connelly d'Intersol Consulting Associates ont été les animateurs du Symposium.

Note au lecteur

Le présent rapport donne un aperçu du déroulement des activités lors du Symposium sur les partenariats communautaires en vue du renouvellement du système de justice pour les jeunes. Il présente les principaux messages et les faits saillants des discussions ainsi que de brefs résumés des exposés. Les messages et les faits saillants exprimés représentent le point de vue des participants. Vous pouvez obtenir sur demande le compte rendu *in extenso* des rapports sur les discussions des tables rondes et le texte intégral de l'exposé de la ministre Anne McLellan.



Animation de la rencontre et rapport par Intersol Consulting Associates Ltd.



INTRODUCTION



Le 14 octobre 1999, la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, projet de loi C-3, a été présentée à nouveau à la Chambre des communes. La loi proposée viendra remplacer la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Elle constitue un élément important de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, la stratégie globale du gouvernement visant à renouveler le système de justice pour les jeunes au Canada.

L'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes compte trois orientations principales : la *prévention*, pour traiter les causes du crime et favoriser les efforts communautaires visant à réduire le taux de criminalité; les *conséquences significatives*, qui permettent de tenir les jeunes responsables de leurs actes, de les aider à comprendre l'incidence de leurs actes et de les inciter à se racheter auprès de la victime et de la collectivité; et la *réadaptation et la réinsertion sociale*, afin de veiller à ce que les jeunes qui ont commis une infraction reçoivent l'appui nécessaire pour éviter qu'ils récidivent.

L'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes prévoit une approche concertée et intégrée vis-à-vis de la justice pour les jeunes. Les solutions à long terme nécessitent non seulement la participation des différentes composantes du système de justice, des gouvernements provinciaux/territoriaux et des partenaires traditionnels mais aussi la participation d'une variété de diverses personnes et organisations.

Une série de tables rondes a été organisée à l'échelle nationale à la fin de 1999 et au début de 2000. Ces tables rondes ont permis de réunir des experts et des travailleurs de première ligne des domaines de l'éducation, des services de santé mentale, des professions d'assistance, des arts et des loisirs et de la protection des droits de l'enfant ainsi que des membres des Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC) et des jeunes. Les participants aux tables rondes ont examiné leur rôle à titre d'intervenants afin d'empêcher la criminalité chez les jeunes, de s'occuper des jeunes qui ont commis des infractions et de favoriser la réinsertion sociale et la réadaptation des jeunes délinquants. Ils ont également exploré les défis à relever, les occasions à saisir et les façons dont les secteurs peuvent conjuguer leurs efforts pour aider les jeunes.

Dans la foulée du débat, le ministère de la Justice a tenu le Symposium sur les partenariats communautaires à Ottawa les 24 et 25 février 2000. Les participants des divers secteurs et les jeunes participants se sont penchés sur les façons de collaborer pour aborder des questions comme la prévention du crime, les problèmes de comportement, le système de justice pour les jeunes ainsi que la réadaptation et la réinsertion sociale. Les participants au Symposium sur les partenariats communautaires ont reçu un résumé des discussions de chacune des tables rondes sectorielles.

Les résultats escomptés du Symposium étaient les suivants :

- Une meilleure compréhension des questions et des obstacles à la mise en œuvre de l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes;
- Une participation accrue du large éventail d'intervenants à l'élaboration de solutions novatrices;
- L'acceptation par les participants du rôle qu'ils doivent jouer dans l'élaboration de partenariats communautaires;
- Une meilleure idée des priorités pour commencer à établir un plan d'action concret destiné à chaque secteur aux niveaux local, régional et national.



MOTS D'OUVERTURE



*Morris Rosenberg, sous-ministre de la Justice et
sous-procureur général du Canada*

« Tous ceux qui dispensent des services aux jeunes, que ce soit dans les secteurs de la santé mentale, du travail social, des arts et des loisirs ou de l'éducation, ou qu'il s'agisse de personnes qui protègent les droits de l'enfant, de membres des Associations nationales intéressées à la justice criminelle ou de jeunes, ont une contribution à apporter pour atteindre l'objectif général et partagé de collectivités sûres et saines et de jeunes en sécurité et en santé. » [Traduction]

M. Rosenberg a souhaité la bienvenue aux participants au Symposium et il les a remerciés de leur engagement à l'égard des questions relatives à la justice pour les jeunes.

Il existe un lien étroit entre les questions de justice et les questions sociales. Les jeunes délinquants soulèvent certaines des interrogations les plus difficiles à résoudre dans le domaine de la politique sociale. Comment élever des enfants en santé et équilibrés dans des collectivités saines et équilibrées? Les questions relatives à la justice pour les jeunes sont complexes et ont une vaste portée. Le ministère de la Justice s'est fait une priorité d'aborder la question de la justice pour les jeunes dans une optique multisectorielle. Les tables rondes qui ont eu lieu récemment montrent clairement l'importance d'adopter une approche multisectorielle. Et il s'agit là d'un objectif important du Symposium – trouver des solutions efficaces, novatrices et productives qui font le pont entre les secteurs et permettent d'établir des partenariats.



DISCOURS-PROGRAMME

L'honorable Anne McLellan, ministre de la Justice et procureure générale du Canada



« Les Canadiens et les Canadiennes savent d'instinct que la justice pour les jeunes nécessite une approche holistique qui, idéalement, s'appuie sur un degré élevé de collaboration entre les divers paliers de gouvernement, les services de santé, les services sociaux, les tribunaux, le système d'éducation, les familles, les victimes, les collectivités, les jeunes, etc. L'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes vise un tel objectif. Elle tient compte du tableau d'ensemble. »

[Traduction]

La ministre McLellan a passé en revue certaines des initiatives que le gouvernement fédéral a prises appuyant l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes. La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime consacre 32 millions de dollars tous les ans pour aider les collectivités à mettre au point leurs propres programmes et partenariats, dont un grand nombre visent les enfants et les adolescents. Le Programme d'action national pour les enfants est axé sur l'aide à fournir aux parents et aux familles, par exemple, pendant la première enfance. Les conférences tenues l'automne dernier comme la Conférence sur la victimisation des enfants et la délinquance et la Conférence portant sur l'échange d'information et d'expérience autochtones ont permis d'examiner les facteurs qui jouent un rôle à cet égard, soit la pauvreté, la toxicomanie et les antécédents de violence dans la famille ainsi que les programmes de solutions de rechange comme la justice réparatrice et la concertation des familles.

La ministre a fait état du projet relatif aux conférences communautaires de Calgary, qui constitue un excellent exemple d'un partenariat intersectoriel efficace. Il a été mis au point en 1998 par les Services de probation pour les jeunes de Calgary. Le projet permet aux juges de tribunaux pour adolescents d'infliger des peines autres que l'emprisonnement, aux policiers et aux procureurs de la Couronne de recourir à d'autres solutions que des inculpations et aux autorités scolaires d'imposer d'autres mesures disciplinaires que des suspensions. Les organismes communautaires comme le Comité central mennonite, la Société John Howard et le Conseil scolaire de Calgary travaillent de concert avec les organismes officiels que sont les Services de probation pour les jeunes, les Services à la famille de Calgary et le Service de police de Calgary en vue de réunir les jeunes contrevenants, leur famille ainsi que les victimes pour qu'ils trouvent ensemble une solution au problème. Les résultats positifs de cette collaboration sont clairs : peu de jeunes sont emprisonnés, les taux de récidive sont extrêmement faibles et cela permet aux victimes de mettre l'incident survenu derrière eux et de réaliser que ce qu'elles ont vécu est reconnue par tous.



Des approches semblables en matière de partenariat servent également dans le cas d'un jeune à qui on a infligé une peine ou qui retourne dans la collectivité après avoir été incarcéré. À Terre-Neuve, par exemple, une école a embauché un « agent d'éducation de liaison » qui a pour seul mandat de jeter des ponts entre les jeunes et le système de justice. Lorsqu'un élève faisant l'objet d'une peine est envoyé à une école, celle-ci peut mettre en place des programmes auxquels prennent part tous les intéressés – le jeune, les parents, les agents de probation, les enseignants et les éducateurs spécialisés.

La ministre a déclaré que les programmes et approches de ce genre atteignent de bons résultats parce qu'ils sont fondés sur la coopération et la bonne foi. « Mais ce n'est pas toujours facile. Travailler ensemble de manière efficace requiert de changer des attitudes en matière de pouvoir, de compétence et de communication. Il nous faut trouver de nouvelles méthodes et réévaluer en profondeur les rôles traditionnels. C'est le système qui devra s'adapter aux gens, et non l'inverse ». [Traduction]



Travailler ensemble est un « défi de taille que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas relever. Les administrations fédérale, provinciales, territoriales et municipales, les institutions clés comme les écoles, la police et les organismes non gouvernementaux ont la possibilité unique de travailler ensemble pour établir une approche intersectorielle, collectivité par collectivité, région par région – afin de créer un ensemble national qui permettra de changer et de faire avancer les choses. Grâce à votre engagement envers les jeunes, nous trouverons des solutions et des approches novatrices, efficaces et créatrices. Ce que nous amorçons ici aujourd'hui se traduira par des actions à l'échelle régionale et locale avec votre appui et votre participation. J'espère d'avoir l'occasion de travailler avec vous au cours des prochaines années à l'avancement de la cause de la justice sociale pour les jeunes et à la création d'un fin réseau d'entraide pour les jeunes Canadiens et Canadiennes ». [Traduction]



APERÇU :

UNE APPROCHE COLLECTIVE À LA JUSTICE POUR LES JEUNES

Catherine Latimer, avocate-conseil principale et directrice de la Section sur la politique en matière de justice applicable aux jeunes, ministère de la Justice Canada

« Travailler en partenariat pour atteindre des objectifs communs peut nous aider de nombreuses façons. Nous sommes plus efficaces si nous travaillons ensemble. » [Traduction]

M^{me} Latimer a passé en revue les principaux résultats des discussions des tables rondes sectorielles qui ont eu lieu à la fin de 1999 et au début de 2000.

- Les enseignants et ceux qui travaillent dans le secteur de l'éducation sont bien placés pour déterminer les signes avant-coureurs des risques et répondre aux besoins de tous les jeunes. On a cependant besoin d'outils et de réseaux pour assurer le suivi auprès des enfants et des adolescents qui sont le plus à risque.
- Dans le secteur des professions d'assistance, l'importance des relations est primordiale – pour que les jeunes établissent des relations valorisantes dans leur vie, il faut repenser les relations fondamentales de la société; pour que les jeunes ne soient pas considérés comme un problème social, il faut déterminer le lien entre les problèmes sociaux et les jeunes.
- Selon le secteur des arts et des loisirs, le recours aux arts et aux loisirs procure d'importants avantages aux jeunes et aux jeunes à risque, mais il faut apporter des améliorations importantes à l'accès aux programmes.
- Les protecteurs des droits de l'enfant ont indiqué que les jeunes doivent faire entendre leurs voix et qu'il faut respecter leurs droits et leurs points de vue, en particulier dans le cas des jeunes qui ont eu des démêlés avec le système de justice et qui sont sous garde.
- Le secteur des services de santé mentale a indiqué que de nombreux jeunes ont hérité de problèmes importants comme le syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal, l'hyperactivité avec déficit de l'attention et d'autres difficultés d'apprentissage et qu'ils sont victimes de violence psychologique ou sexuelle. Nous devons assurer la continuité des soins afin de pouvoir leur donner les outils dont ils ont besoin pour faire face à ces problèmes et à d'autres difficultés.
- La table ronde des Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ce sont les partenaires plus traditionnels de la justice, ceux qui travaillent au sein du système) a reconnu la nécessité de réduire le nombre de jeunes sous garde et d'améliorer les programmes de réinsertion sociale et de réadaptation de concert avec les secteurs non traditionnels.



Le Symposium a réuni des participants de ces tables rondes ainsi que des représentants des provinces et des territoires et des membres de la table ronde des jeunes qui a eu lieu récemment – ceux-ci ont tous fait valoir leurs points de vue et leur expérience.

L'objectif du Symposium consiste à établir une synergie entre les secteurs pour nous permettre de mieux résoudre les problèmes des jeunes. Grâce aux divers points de vue exprimés, nous pourrions examiner les outils opérationnels qui amélioreront notre capacité de conjuguer nos efforts dans nos collectivités et qui s'appuient sur les résultats des discussions aux diverses tables rondes.



LE POINT DE VUE DES JEUNES



Les jeunes participants ont fait part des points importants soulevés lors de leurs discussions, mettant en valeur les solutions les plus susceptibles de faire une différence pour les jeunes.

Modèles d'identification et soutien par les pairs :

Les jeunes participants ont signalé que les modèles positifs et le soutien par les pairs étaient importants pour tous les jeunes et que ces influences positives peuvent aider les jeunes à prendre les bonnes décisions.

Responsabilité et participation :

Il est également important que les jeunes se voient confier des responsabilités afin qu'ils puissent développer leur confiance en eux, leur estime de soi et la confiance en leur valeur. Cela contribuera à créer une génération de jeunes adultes responsables. Travailler en vue d'obtenir que les jeunes demeurent mobilisés et actifs dans leurs collectivités est perçu comme une mesure positive de prévention du crime auprès des jeunes. Les jeunes participants applaudissent les efforts des organismes et des groupes qui présentent des activités et des occasions de participation significatives pour les jeunes.

Les médias :

L'influence des médias a été abordée et les participants ont mentionné les avantages qu'il y a à promouvoir les reportages positifs par les médias et la reconnaissance du travail positif des jeunes d'un bout à l'autre du pays. La représentation positive des jeunes par les médias permet de sensibiliser la population aux questions qui touchent les jeunes et renforcent la confiance des jeunes. Si les médias se concentraient sur le côté positif plutôt que le côté négatif, la collectivité aurait une perception et des sentiments positifs au sujet des jeunes et du système de justice pour les jeunes.



« Si les médias se concentraient sur le côté positif plutôt que le côté négatif, la collectivité aurait une perception et des sentiments positifs au sujet des jeunes et du système de justice pour les jeunes. »



TRAVAILLER ENSEMBLE À RENDRE NOS COMMUNAUTÉS PLUS SÛRES ET PLUS SAINES PAR LA PRÉVENTION DU CRIME

Barbara Hall (présidente), Centre national de prévention du crime

Nous avons entrepris un projet qui façonnera nos collectivités à l'avenir et qui améliorera notre qualité de vie. Nous pouvons tous contribuer à créer les conditions propices à la prévention du crime. « Il faut tout un village pour élever un enfant » – c'est en un sens ce que nous faisons dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime. Nous nous employons à réunir tous les intéressés – y compris les jeunes – pour les aider à réaliser leurs rêves. Nous devons leur donner la possibilité d'exprimer leurs rêves, non seulement dans les colloques comme celui-ci, mais tous les jours.

Doug McCall, Association canadienne des directeurs d'école

Les écoles peuvent contribuer à la prévention du crime parce qu'elles abordent l'éducation des enfants et des adolescents sous l'angle social, culturel et du développement. Nous devons cependant en savoir davantage sur les jeunes d'aujourd'hui – leurs valeurs, leurs attitudes à l'égard de la violence et ce qu'ils pensent des questions relatives à la justice pour les jeunes. Nous devons connaître l'ampleur et la nature du problème pour pouvoir déterminer l'ampleur et la nature des solutions. Le rôle de l'école consiste à repérer les jeunes à risque, à leur offrir un milieu sûr et sécuritaire et à favoriser leur soutien de concert avec les organismes et les parents. Mais les écoles ne peuvent pas travailler à l'écart des groupes communautaires, des parents, des éducateurs spécialisés et des autres intervenants dans le domaine de la prévention du crime. Les programmes de prévention du crime doivent être financés, mis en œuvre et soutenus de façon adéquate.



Deborah Parker-Loewen, défenseur des enfants pour la province de la Saskatchewan

Toutes les personnes ici présentes sont des défenseurs des droits des enfants, et nous devons tous nous exprimer en faveur de ce qui, à notre avis, est bon pour les enfants dont nous avons la charge. Nous devons nous efforcer d'appuyer et de soutenir les familles et d'aider les collectivités à faire de leurs habitants des citoyens responsables. Nous devons tirer parti des programmes d'intervention en bas âge qui, nous le savons, bénéficient les enfants à risque. Nous devons soutenir ces programmes au-delà des premières années. Nous devons informer les parents et les membres de la collectivité du développement social et intellectuel des enfants et des droits des enfants. Nous devons répondre aux besoins des enfants, des adolescents et des familles autochtones. Nous devons faire participer les jeunes aux décisions. Trois domaines d'intervention principaux sont ressortis de la table ronde des défenseurs des enfants : nous devons créer un poste de commissaire à l'enfance, un groupe national de consultation par les jeunes et une stratégie visant à promouvoir et à surveiller les droits des enfants au Canada.

Kathy Thompson, Fédération canadienne des municipalités

La table ronde sur les arts et les loisirs a fait ressortir certains des principaux avantages des programmes du secteur des arts et loisirs pour les jeunes, dont les suivants : meilleure utilisation du temps libre, acquisition des compétences et amélioration de l'estime de soi; contact avec des modèles de comportement positifs et établissement de mécanismes pour permettre aux jeunes d'apporter une contribution, par exemple en encadrant d'autres jeunes. Les programmes du secteur des arts et des loisirs doivent être axés sur la collectivité et faire appel au leadership communautaire. Dans le cadre de l'activité, les jeunes doivent avoir leur mot à dire, influencer sur les décisions concernant le programme et jouer le rôle de chef de file lorsqu'ils peuvent le faire. Le financement doit être adéquat et durable. Une étude des programmes actuels dans le secteur des arts et des loisirs aiderait à déterminer les meilleures pratiques et les lacunes ainsi que les possibilités de partenariat.



Elizabeth White, Société Saint-Léonard du Canada

Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle sont un groupe très diversifié, qui représente des domaines comme les services de médiation, les services de logement temporaire, la défense des droits, la recherche, les politiques et le counseling. Le lien commun est l'engagement à améliorer le système de justice. Nous avons constaté à la table ronde que beaucoup d'approches novatrices et nouvelles sont utilisées – et il est important de savoir ce que les autres font. Bon nombre de ces innovations visent à « rejoindre les jeunes avant qu'ils viennent à nous ». Une intervention rapide est la solution tout comme les personnes qui apportent leur aide comme, par exemple, dans le cadre des programmes offerts par le Centre d'amitié autochtone d'Edmonton et des solutions communautaires semblables. L'accessibilité, la communication permanente, les partenaires diversifiés ainsi que le fait d'autoriser et d'encourager les collectivités à prendre des mesures sont des façons de remporter du succès.

Frantz Valeri, jeune participant

D'après nos discussions à la table ronde des jeunes, nous croyons que vous devez rejoindre les jeunes et leur instiller le sens des responsabilités à l'âge le plus jeune possible, c'est-à-dire au niveau du primaire. Les problèmes auxquels font face les jeunes existent depuis des années, mais ils évoluent, et nous devons trouver des solutions applicables au plus grand nombre de personnes possibles. Il faudra trouver des solutions au niveau de la collectivité et à l'échelle globale. Il importe de faire savoir aux jeunes qu'ils ont quelque chose à offrir. L'expérience et les connaissances des jeunes, même si négatives, peuvent contribuer à la prévention. Nous devons collaborer avec les parents et la collectivité. Nous devons garantir aux jeunes l'accès aux programmes de prévention avant qu'ils entrent sous garde ou dans un centre pour jeunes et à des programmes de soutien après leur sortie de garde. Nous devons chercher à comprendre pourquoi un jeune commet un crime, qui souvent est dirigé contre lui ou elle. Si nous y arrivons, nous pourrons apporter les changements nécessaires.

PRINCIPAUX MESSAGES

Les participants à la table ronde ont abordé les questions suivantes :

Q1

En nous fondant sur ce que nous savons déjà des facteurs de risque pesant sur les enfants et les adolescents et sur les approches prometteuses adoptées par différents secteurs à l'égard des jeunes, que pouvons-nous faire pour promouvoir une approche polyvalente à l'appui de stratégies durables de prévention du crime au niveau local, régional et national?

Q2

Quelles actions devrions-nous entreprendre en priorité au niveau local, régional et national pour changer les choses de façon significative à court terme (1 à 2 ans) et nous faire réaliser de substantiels progrès vers des communautés plus sûres et plus saines pour les enfants et les adolescents à risque?

Un certain nombre de messages clés sont ressortis de la séance plénière et des discussions aux tables, notamment :

- communication et échange de renseignements;
- participation des jeunes;
- solutions communautaires aux problèmes communautaires;
- information et sensibilisation;
- questions de financement;
- rôle particulier des administrations locales, régionales et nationale;
- nécessité de prendre des mesures concrètes pour aller de l'avant.



Communication et échange de renseignements

Les participants estimaient qu'il y a de « nombreux endroits où sont en vigueur des programmes et des initiatives de qualité – nous devons trouver une façon d'échanger des renseignements et de communiquer avec les autres collectivités pour éviter de réinventer la roue ». L'élaboration et l'utilisation d'un langage et de définitions communs seraient également utiles. Bien des participants aimeraient disposer de ressources pour échanger des renseignements et des expériences comme une base de données ou un guide des meilleures pratiques et des programmes. Un groupe a indiqué que l'administration fédérale pourrait favoriser davantage l'établissement d'un processus d'échange de renseignements à l'échelle nationale, peut-être au moyen d'un site Web.

Participation des jeunes

Les participants ont insisté sur le fait que les jeunes doivent participer à l'élaboration des programmes – il est important d'« associer les jeunes à la recherche de solutions en matière de prévention du crime ». En outre, les jeunes devraient participer au fonctionnement des centres pour les jeunes. Bien que le soutien des adultes soit nécessaire, ceux-ci devraient rester à l'arrière-plan. L'un des principaux avantages de la participation des jeunes est la possibilité de devenir des modèles de comportement et des mentors pour d'autres jeunes. Les participants ont suggéré que les « étudiants plus âgés soient jumelés aux plus jeunes dans le cadre de programmes de mentorat et de soutien par les pairs ». Un groupe a fait une mise en garde au sujet de la sincérité de l'approche : « Si nous en faisons la demande, il importe que les jeunes aient vraiment l'impression qu'ils seront écoutés ».



Solutions communautaires aux problèmes communautaires

Chaque région, chaque collectivité est unique; elles doivent donc être traitées comme telles. Une approche « en série » ne fonctionnera pas. Les participants ont fait remarquer qu'il faut adopter des stratégies pour desservir efficacement les petites collectivités rurales isolées. Les collectivités doivent avoir le pouvoir de trouver leurs propres solutions. Les centres communautaires, par exemple, peuvent être accueillants pour les jeunes et fonctionner autant comme des « centres d'apprentissage » que de loisirs. Les participants ont fait état des retombées positives des programmes de loisirs et d'éducation physique pour les jeunes. Nous devons assurer un accès à ces programmes pour que les jeunes « aient la possibilité de découvrir leurs talents et d'établir de bonnes relations ». Les participants ont suggéré de faire venir des experts et des ressources de la collectivité dans les écoles – dans le cadre du programme scolaire ordinaire et des programmes parascolaires et de faire appel à des « enseignants naturels » comme les personnes âgées, les gens qui ont réussi dans la société et d'autres jeunes. Les participants ont fait remarquer que l'utilisation des installations en place par la collectivité permet de réaliser des économies et offre des possibilités de partenariat. Les écoles, par exemple, pourraient servir de centres pour les jeunes.

Information et sensibilisation

Bien des participants ont noté que les médias ont tendance à mettre l'accent sur les aspects négatifs et extrêmes. Nous devons encourager les médias à renforcer les images positives des jeunes et à promouvoir et à « valoriser les bonnes choses que font les jeunes ». Nous devons informer le public au sujet de la criminalité chez les jeunes, par exemple le fait que les crimes contre les biens sont plus fréquents que les crimes de violence. Un groupe a fait observer qu'il faut également sensibiliser les enseignants, les policiers et les autres personnes qui travaillent avec les jeunes aux préjugés qui existent actuellement. Comme l'a indiqué un groupe, « il faut offrir une formation plus poussée à ceux qui sont en mesure de repérer et de dépister les enfants et les adolescents à risque, p. ex. les fournisseurs de soins, les parents, les enseignants, les bénévoles, les travailleurs des services d'approche ». Cette formation doit porter sur l'acquisition des compétences nécessaires pour permettre une intervention rapide.

Questions de financement

Beaucoup de participants ont fait état de la nécessité d'un financement à long terme et durable. Comme l'a fait remarquer un groupe : « le financement devrait être plus durable par opposition au financement des projets, qui crée des services temporaires pour les jeunes ». Un autre groupe a signalé la frustration occasionnée par les projets pilotes dans le cadre desquels « les gens consacrent temps et énergie et montrent qu'ils fonctionnent – pour constater que le financement disparaît ». Les administrations fédérale et provinciales doivent collaborer pour qu'il y ait assez de ressources disponibles – une approche polyvalente ne sera pas possible sans des fonds suffisants.



Rôle des administrations

Les participants estimaient que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership – « le gouvernement fédéral peut donner le ton ». La prestation de fonds appropriés et durables devrait être une priorité pour le gouvernement fédéral. Les participants estimaient que les provinces et les territoires doivent jouer le rôle d'« intermédiaires » tandis que les « projets doivent être entrepris et enracinés au niveau local ». À l'échelle locale, les participants ont recommandé l'abolition de la règle de la « tolérance zéro » dans les systèmes scolaires, car elle entraîne une aliénation et une stigmatisation accrues des jeunes et ne permet pas d'aborder les causes profondes des problèmes. Comme l'a fait remarquer un groupe, « pour qu'une stratégie de prévention du crime soit efficace, les divers niveaux doivent jouer des rôles précis : au niveau de la collectivité, la participation des parents et des jeunes qui sont directement touchés revêt de l'importance; au niveau régional, on jouerait un « rôle d'analyste » et à l'échelle nationale, un financement durable doit être octroyé ».

Prise de mesures concrètes

Beaucoup de participants estimaient qu'il faut prendre des mesures maintenant. Comme un groupe l'a fait observer, « on consacre plus d'efforts et de temps aux discussions qu'à la recherche active de solutions – la priorité doit être de commencer à agir ». Un autre groupe a décrit les « discussions prolongées » comme un obstacle à la mise en œuvre réelle.



TRAITER LES PROBLÈMES DE COMPORTEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ ENFANTS ET ADOLESCENTS

Catherine Latimer (présidente), Politique en matière de justice applicable aux jeunes, ministère de la Justice Canada

Il y a certains problèmes de conduite, chez les enfants de moins de 12 ans et les adolescents qui, même s'ils ne sont pas nécessairement de nature criminelle, témoignent de problèmes de comportement. Il s'agit de savoir comment nous pouvons faire face efficacement à ces genres de problèmes dans la collectivité.

Myra Laramee, École Niji Mabkwa

Le temps que je consacre au symposium, je ne peux pas l'accorder à mes élèves. Les participants à la table ronde du secteur de l'éducation ont souligné que tous les enfants sont des êtres humains sacrés et que les adultes peuvent en apprendre de ceux-ci. Nous devons faire preuve de « générosité » à l'endroit des enfants et créer chez eux un sentiment d'appartenance. Nous devons nous assurer qu'il y a des limites et des paramètres. Nous devons enseigner les valeurs de l'honnêteté, de la compassion, du partage et de la bienveillance. Nous devons appuyer les parents pour qu'ils puissent inculquer ces valeurs à leurs enfants.

Susan Reid-MacNevin, St. Thomas University

La table ronde des participants provenant des professions d'assistance a porté sur les nombreuses définitions de la notion de « collectivité »: entité à rayon fixe, phénomène qui se produit au sein d'un groupe, d'une école, d'un outil de gestion des cas ou dans l'ensemble du Canada. Nous faisons parfois l'erreur d'essayer de trouver une solution nationale à des problèmes qui se posent dans des endroits très différents. Nous devrions indiquer clairement que chaque collectivité a des points forts, des atouts et des choses à offrir. En tant que cliniciens et universitaires, il nous arrive parfois de trop nous préoccuper du fait qu'un programme ne repose pas sur un guide ou une conception théorique – les collectivités ne fonctionnent pas de cette façon. Parfois, nous devons créer des liens communautaires pour ceux qui n'en ont pas. Les jeunes doivent participer à la prise des décisions qui les touchent. La voix des jeunes dans leurs collectivités est importante – et puissante.



Linda Albright, pARTiciper

La table ronde des arts et des loisirs a insisté sur les effets néfastes de la perte du financement des programmes publics en matière d'arts et de loisirs et sur le fait que l'accès est maintenant une question de premier plan – les coûts et les droits d'utilisation accrus réduisent la capacité de participation des jeunes et les avantages qu'ils en retirent. Les partenariats et les croisement sectoriels constituent des mesures importantes pour accroître le financement, les ressources et la formation. La participation du secteur privé apporte également des avantages – et les avantages sont mutuels, car la collectivité est améliorée grâce aux meilleurs programmes d'arts et de loisirs. Nombre d'élèves ayant des problèmes de comportement ont des talents artistiques – ils doivent être intégrés à la collectivité. Bien des enseignants, des parents et des fournisseurs de services trouvent qu'il est difficile de s'occuper d'enfants ayant des problèmes de comportement. Nous devons trouver des façons de gagner leur confiance et leur respect. Nous devons voir dans tous les enfants des atouts précieux.

EXPOSÉS



Cherry Kingsley, Aide à l'enfance – Projet Sortie des ombres

L'exploitation des enfants et des adolescents n'est pas un phénomène particulier au Canada – elle existe partout. Il y a de nombreuses questions qui se recoupent, y compris la violence faite aux enfants, la pauvreté, l'itinérance, l'isolement et le manque de services. Les « 7-11 » et les « Burger Kings » de nos collectivités sont les centres pour les jeunes. La justice dont font état les médias est la justice de la vengeance et de la punition. Les jeunes constatent qu'il s'agit de la justice que le public veut – c'est-à-dire que les jeunes paient pour leurs actes. Les jeunes Autochtones sont aux prises avec des problèmes encore plus graves – taux de suicide plus élevés et degré de pauvreté supérieur. Nous créons des endroits sûrs pour notre faune, où elle peut être protégée et croître. Mais nous ne faisons pas la même chose pour nos enfants.

Jean-Guy Poirier, Conseil de la Nation Atikamekw

Les Atikamekws sont un groupe de 5 000 personnes vivant dans trois collectivités du Québec. Plus de 60 % d'entre eux ont moins de 25 ans. À l'instar des autres Autochtones, nous rencontrons des problèmes sociaux graves chez nos jeunes. Au lieu d'adopter des solutions de l'extérieur et de les adapter à nos besoins, nous avons défini nos propres solutions et nous avons demandé aux administrations publiques et aux organismes régionaux de s'y adapter. En 1999, nous avons tenu une réunion avec des aînés, des adultes, des travailleurs sociaux et des jeunes pour discuter de l'amélioration de la qualité de vie dans notre collectivité en trouvant des solutions ensemble pour résoudre les conflits familiaux. Les jeunes nous ont dit clairement que leurs problèmes résultaient d'un manque d'estime de soi. Ils nous ont également dit qu'ils n'avaient pas de modèles de comportement et qu'ils avaient perdu leurs racines et leur sentiment d'appartenance. À la lumière de ces faits, nous avons essayé de trouver de nouvelles façons d'appuyer les jeunes dans notre milieu. Et nous avons mis au point des modes de soutien avec les jeunes eux-mêmes. Par exemple, nous créons des activités qui rapprochent les jeunes de leur culture. Nous cherchons des solutions dans la famille, la collectivité et notre Conseil.

PRINCIPAUX MESSAGES

À la suite des exposés, les participants se sont employés dans leurs groupes à explorer des façons de « traiter les problèmes de comportement dans la collectivité – enfants et adolescents ». La première question portait sur les stratégies à adopter pour les enfants de moins de 12 ans :

Q *Quels éléments des approches et des programmes prometteurs aident à traiter les problèmes de comportement chez les enfants ? Quels obstacles nous empêchent de fournir un meilleur appui aux enfants qui présentent des problèmes de comportement ainsi qu'à leur famille ? Comment pouvons-nous mieux coordonner nos efforts pour promouvoir l'adoption par toute la collectivité d'une stratégie de traitement des problèmes de comportement chez les moins de 12 ans ? Quelles actions devrions-nous entreprendre en priorité pour obtenir une meilleure collaboration entre les secteurs au niveau local, régional et national ?*

Un certain nombre de messages clés sont ressortis, de la séance plénière et des discussions de la table ronde, notamment la nécessité :

- de programmes nationaux permanents;
- d'une approche axée sur l'enfant;
- d'un programme de sensibilisation;
- de la participation de la collectivité.

Programmes nationaux permanents

Nombre de participants ont discuté de la nécessité de programmes nationaux permanents et dotés de fonds suffisants pour enseigner les compétences parentales et le développement de l'enfant. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones a été cité comme exemple d'un programme couronné de succès. Certains participants estimaient qu'il serait avantageux d'établir une stratégie nationale de soins aux enfants. Ces programmes, qui doivent viser tous les enfants et toutes les familles, et non uniquement ceux qui sont à risque, sont de nature préventive plutôt que réactive et ils témoignent de l'importance d'une intervention précoce.



Approche axée sur l'enfant

Les participants estimaient que les programmes doivent être axés sur l'enfant – ils doivent poser la question suivante et y répondre : quels sont les besoins particuliers de l'enfant? Un groupe a fait remarquer qu'il importe également de faire la distinction entre les problèmes des enfants et des adolescents et les problèmes du système. Par exemple, « nous devons cesser de prescrire des médicaments aux enfants pour contrer le sous-financement de nos écoles » – allusion à l'utilisation du Ritalin chez les enfants d'âge scolaire.

Programme de sensibilisation

On « manque de soutien général des familles dans beaucoup de collectivités – tout ce qui peut aider à accroître les connaissances et les compétences parentales est accueilli avec plaisir ». Certains participants aimeraient qu'il y ait un programme semblable au programme PARTICIPaction, pour « sensibiliser davantage la population et modifier les stéréotypes ». Les participants estimaient également qu'il faut définir les problèmes de comportement, déterminer qui peut le mieux les résoudre et mettre au point des outils de soutien.

Participation de la collectivité

Les participants étaient d'avis qu'il est plus efficace de consulter les parents et les jeunes de la collectivité au niveau local pour connaître leurs besoins. Un groupe a suggéré un programme semblable au programme « Surveillance de quartier », qui vise à protéger les biens – « élaborons un programme qui permette à la collectivité de surveiller nos enfants et nos adolescents de façon collective ». Parmi les autres suggestions visant à faire participer efficacement la collectivité figuraient les centres et les écoles communautaires et la création de coalitions de groupes pour mettre les ressources en commun.

Les questions 2 et 3 portaient sur des stratégies pour les jeunes :

Q2

Selon votre expérience, quels sont les moyens les plus efficaces de traiter les problèmes de comportement des adolescents dans la communauté? Dans le contexte des approches prometteuses adoptées dans chaque secteur, quelles démarches concrètes pouvons-nous entreprendre pour resserrer les liens entre les secteurs et faire en sorte que les programmes et les services pertinents atteignent le plus grand nombre de jeunes ayant des problèmes de comportement, et ce le plus efficacement possible?

Q3

Comment les différents secteurs peuvent-ils traiter efficacement au sein même des communautés les problèmes de comportement des adolescents? Quelles sont les principales questions à traiter? Quelles démarches concrètes pouvons-nous entreprendre pour promouvoir la collaboration entre les secteurs au niveau local, régional et national et faire en sorte que les besoins de ces jeunes soient comblés?

Les principaux messages comprenaient la nécessité :

- d'adopter une approche individualisée;
- d'élaborer des définitions et des termes communs;
- de créer un sentiment d'appartenance à la collectivité;
- de promouvoir la médiation par les pairs;
- de résoudre les questions de financement;
- de collaborer et de travailler ensemble.



Approche individualisée

Les participants estimaient que « nous devons oublier l'idée d'un "cadre" pour répondre aux besoins des jeunes – il n'y a pas de taille unique ». Comme l'a fait remarquer un groupe, « nous devons faire correspondre les programmes aux enfants, et non faire correspondre les enfants aux programmes ». Il importe de considérer chaque personne comme un cas individuel.

Définir le problème

Certains des groupes ont discuté de l'importance d'établir des termes communs. Les participants ont fait état de la nécessité de définir « en quoi consiste un problème de comportement » et de déterminer « qui éprouve le problème – le jeune ou l'adulte? » La question de l'utilisation d'« étiquettes » pour les problèmes de comportement a été soulevée : « Comprendons-nous ces étiquettes? Avons-nous une compréhension commune de ces étiquettes? » Un groupe a fait remarquer qu'il importe que le « système d'éducation appuie les enfants en cernant les obstacles qui empêchent les enfants de réussir à l'école et non en attribuant des étiquettes ». Nous devons créer des « milieux propices à l'éducation et offrir des solutions autres que la suspension ».

Créer un sentiment d'appartenance à la collectivité

Certains participants étaient d'avis que les « jeunes n'ont pas un sentiment d'appartenance à la collectivité ». Nous devons « offrir des endroits sûrs où les jeunes peuvent courir des risques et remporter des succès ou apprendre de leurs erreurs », où ils peuvent acquérir un « sentiment d'appartenance dans un milieu à prix abordable, accessible et souple, où ils ne sont pas jugés ». Les participants estimaient que les jeunes doivent absolument être représentés dans toutes les tentatives qui les concernent et que nous devons « établir des mécanismes pour faire participer les jeunes à l'élaboration et à l'exécution des programmes ». Le fait d'associer les jeunes à la prise de décisions et à la planification des programmes permet de créer des liens et un sentiment d'appartenance et contribue à assurer la pertinence culturelle.

Médiation par les pairs

Beaucoup de participants ont fait état de l'importance que les jeunes aident les jeunes. « La résolution par les pairs des problèmes plutôt que les solutions imposées par les adultes est considérée comme la méthode la plus efficace. Il faut mettre en œuvre des programmes dans les écoles, par exemple, pour « aider les enfants à apprendre la médiation par les pairs à un âge précoce ».

Questions de financement

Bon nombre de participants ont discuté de la nécessité d'un « financement stable, raisonnable et permanent pour préserver ce qui est bon et ce qui fonctionne ».

Travailler ensemble

Les participants étaient d'avis que c'est en collaborant que les organismes et les groupes trouveront des solutions efficaces. Il importe de créer des « coalitions de groupes pour mettre en commun les ressources » et les approches. « Nous devons intégrer les divers organismes pour avoir une approche coordonnée qui porte plus sur la justice sociale que sur la justice pénale ». Comme l'a fait remarquer un groupe, « il nous incombe à tous d'établir des relations et d'interagir avec les jeunes ». Parmi certains des obstacles à la collaboration, mentionnons les « questions de spécialités professionnelles, les problèmes d'échange de renseignements et le manque de compréhension ». Les participants ont suggéré d'essayer de trouver des solutions fondées sur le compromis et les conséquences au lieu de « cerner les problèmes et de traduire les jeunes devant le système de justice pénale ». Il faut instaurer une « meilleure communication entre les secteurs qui s'occupent des jeunes ». Nous devons favoriser la « compréhension entre les fournisseurs de services pour que nous ne nous fassions pas concurrence ». Comme l'a mentionné un groupe, « avant tout, nous devons mettre l'accent sur ceux que nous essayons d'aider ».

Suggestions de mesures à prendre

Les participants estimaient qu'il importe de poursuivre le dialogue amorcé au Symposium afin d'« échanger plus de renseignements ». Un site Web pourrait être créé pour favoriser ce processus d'échange de renseignements et d'idées. Il faut également « évaluer l'impact sur ce que nous faisons ». Nous devons intégrer les « éléments de l'évaluation et une stratégie de communication pour obtenir des résultats. Voici d'autres suggestions de mesures à prendre :

- création d'équipes intersectorielles en milieu rural et dans les régions : santé mentale, éducation, services sociaux, etc.;
- programmes de partenariats entre les écoles et les collectivités;
- consultation au niveau local des parents et des jeunes pour trouver des solutions;
- production de ressources ou d'un catalogue des meilleures pratiques pour tout le pays;
- nomination d'un commissaire national à la jeunesse.



TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LE SYSTÈME DE JUSTICE POUR LES JEUNES

EXPOSÉS

Catherine Latimer (présidente), Politique en matière de justice applicable aux jeunes, ministère de la Justice Canada

Une approche intégrée à la justice pour les jeunes offre plus de possibilités aux intervenants (autres que les travailleurs traditionnels de la justice pour les jeunes) d'appuyer les jeunes et ceci se traduira par de meilleurs résultats pour les jeunes et tous les citoyens. Dans le projet de *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le rôle des comités de justice pour la jeunesse a été élargi pour permettre une intégration plus poussée des services, du soutien et des conseils à tous les stades. Certaines des dispositions de la nouvelle loi portent sur la capacité de tenir des conférences communautaires à tous les stades du processus, c'est-à-dire réunir des personnes qui revêtent de l'importance aux yeux du jeune ou pour le cas du jeune, pour adopter une approche plus concertée de la détermination des types de peines ou d'interventions qui conviendraient. Aux termes de la loi, il faut d'abord envisager des solutions de rechange avant que le jeune entre dans le système de justice pénale. La police aura le pouvoir de confier immédiatement le jeune à un organisme à l'extérieur du système de justice. Pour que la police puisse le faire, elle devra connaître les services disponibles dans la collectivité. On aura davantage recours aux sanctions communautaires; à cette fin, il faudra beaucoup de soutien de la part de la collectivité. Ce sont là quelques-unes des idées qui permettraient de recourir à des approches plus intégrées et axées sur la collectivité dans le cadre du système de justice pour les jeunes.



Rosa John, Kebewin Native Performance

Je travaille avec les jeunes dans ma réserve et dans d'autres collectivités. Les arts et le théâtre dans la collectivité servent de moyen de soutien et de guérison des jeunes. « Le théâtre, la musique et la danse constituent des outils puissants. Bon nombre de nos enfants demandent de l'aide, et il arrive souvent qu'ils ne soient entendus que par les autres qui vivent la même expérience. Être écouté, être aimé et être respecté constituent des besoins fondamentaux de l'humain. La capacité de s'exprimer par les sports et les arts offre un exutoire sûr et favorise la créativité. Les programmes d'arts et de loisirs permettent de rétablir les liens entre les jeunes et la collectivité. La passion de la création, l'intensité du travail en équipe et la simplicité de la participation à une activité qui n'accolle pas d'étiquette accroît l'autonomie ».

Fred Mathews, Services à la jeunesse du centre de Toronto

Nous faisons tout notre possible pour travailler avec nos partenaires dans un esprit de prévention dans le cadre du développement social. Les services doivent viser à assurer le développement et répondre aux besoins des enfants à tous les stades de leur développement. Les services doivent être offerts aux jeunes dans tous les endroits, y compris aux jeunes sous garde. Les professionnels de la santé mentale ne peuvent pas résoudre les problèmes sociaux complexes, surtout lorsqu'ils sont multidimensionnels. Nous ne pouvons pas y arriver seuls; nous devons travailler avec les autres. La définition rapide des problèmes et une intervention précoce sont la clé de la réduction des démêlés des jeunes avec le système de justice. Le secteur de la santé mentale chez les jeunes doit travailler en étroite collaboration avec les écoles, les garderies, les services de santé publique, les centres de loisirs et les organismes de protection de la jeunesse pour tisser une solide toile de soutien pour les enfants, les jeunes et les familles.



Marie Pierce, Association canadienne des commissions/conseils scolaires

Le secteur de l'éducation peut jouer un rôle clé, et peut-être même un rôle de chef de file, dans divers domaines de la justice applicable aux jeunes. Cependant il n'est pas seul – la collaboration et les partenariats sont primordiaux. Des outils et des ressources sont également nécessaires. L'échange de renseignements est important pour la collaboration. Nous devons établir des protocoles pour répondre au besoin de diffusion de l'information et de protection des renseignements personnels. L'un des principaux thèmes discutés à la table ronde du secteur de l'éducation était la pratique consistant à « condamner les enfants à aller à l'école », sans qu'il y ait de discussion, de consultation ou de collaboration visant à déterminer s'il s'agit de la meilleure solution applicable à un jeune. Le groupe a examiné diverses solutions de rechange à cette pratique, comme l'enseignement à domicile, les écoles parallèles et la collaboration avec les autres. Les participants à la table ronde ont fait remarquer qu'il existe déjà une foule de programmes novateurs dans les collectivités et les écoles du pays. Il faut recueillir et examiner les renseignements sur ces programmes et approches pour en déterminer les éléments communs et élaborer des processus afin que d'autres collectivités puissent y avoir recours.

Kim Pate, Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

La table ronde des Associations nationales intéressées à la justice criminelle a discuté de la nécessité de services intégraux, de la gestion intégrée des cas, des stratégies de mobilisation de la collectivité et de la nécessité d'être à l'écoute de collectivités et de groupes particuliers comme les Autochtones, les collectivités urbaines et les collectivités éloignées. Nous avons examiné des modèles de courtage et de nouvelles façons d'accomplir notre travail. Nous avons parlé de la nécessité de garantir le droit aux programmes financés par l'administration fédérale. Il y a de plus en plus de pressions en faveur de l'incarcération et le refus de jouir de tous les droits en tant que citoyens. Nombre de jeunes qui ont affaire au système de justice pénale ne reçoivent aucun soutien à leur retour dans la collectivité. Il y a de nombreux programmes novateurs en vigueur, et ceux qui remportent le plus de succès sont ceux qui appuient les jeunes et respectent leurs droits.

Rick Kilmury, Justice4Youth.com

La criminalité chez les jeunes peut être attribuée à un manque de participation à la collectivité ou à une participation négative. Il y a des stéréotypes concernant les jeunes, ce qui peut empêcher l'avènement de bonnes choses. Dans certains cas, lorsque les jeunes veulent faire quelque chose pour améliorer leur collectivité, ils sont rejetés en raison des stéréotypes. Il est encourageant de voir des jeunes participer à la présente conférence. Ensemble, nous pouvons attirer l'attention du public et lui montrer que les jeunes sont les dirigeants de demain.

PRINCIPAUX MESSAGES

À la suite des exposés, les participants ont cherché dans leurs groupes à explorer des façons de « travailler en partenariat avec le système de justice pour les jeunes ».

Q1 *Quels programmes communautaires seraient susceptibles de combler les besoins des jeunes tout en leur laissant assumer les conséquences significatives de leurs actes ? Quelles approches sont déjà prises dans chaque secteur et comment les partenaires traditionnels et non traditionnels du système de justice pour les jeunes peuvent-ils mieux unir leurs efforts pour élaborer et mettre en œuvre de tels programmes ? Quelles démarches concrètes devons-nous entreprendre à court terme (1 à 2 ans) pour améliorer la collaboration à tous les niveaux (local, régional, national)?*

Les participants ont énuméré un certain nombre de caractéristiques de programmes communautaires efficaces, dont les suivants :

- Il y a une bonne communication entre toutes les parties.
- Les programmes reposent sur la participation générale de la collectivité.
- Les programmes sont offerts à tous les jeunes, et non uniquement aux jeunes « à risque ».
- Les programmes sont souples et ils permettent de répondre rapidement aux besoins.
- Il y a une approche individualisée – et non une réponse en série.



- Les programmes sont axés sur des activités qui intéressent les jeunes en cause, qui revêtent une signification à leurs yeux et qui établissent des liens culturels avec ceux-ci.

En outre, un certain nombre de domaines clés ont fait l'objet d'une discussion :

- représentation des jeunes;
- conséquences significatives;
- questions de financement;
- collaboration et coopération.

Représentation des jeunes

Les participants ont insisté de nouveau sur l'importance de la participation des jeunes à la planification des programmes et à la prise de décisions. Ils ont décrit les programmes communautaires productifs et efficaces comme étant ceux dans le cadre desquels les « dirigeants écoutent les jeunes et appuient une représentation égale de ceux-ci ». Lorsque les jeunes participent, les programmes permettent mieux de répondre à leurs besoins et dans le cas des jeunes marginaux en particulier, ils peuvent « rétablir les liens avec les jeunes dans tous les aspects de leur vie – arts, loisirs, éducation, emplois, milieu de vie ». L'établissement de liens est une étape importante vers la cessation du « sentiment d'isolement d'un jeune, et les pairs ainsi que les adultes ont un rôle à jouer pour mettre fin à cet isolement ». La participation des jeunes favorise également l'acceptation des conséquences. Comme un groupe l'a fait remarquer, les « conséquences significatives déterminées par la collectivité et les jeunes sont des exemples de la façon dont il est possible de créer un « sentiment d'appartenance » – et cela est positif ». Les participants ont observé que « nombre d'adultes croient qu'il est bon que les jeunes participent – mais ils ne savent pas comment s'y prendre dans leurs organismes ».



Conséquences significatives

Les participants ont relevé l'importance de faire en sorte que les conséquences soient « significatives pour le jeune ». Les résultats positifs ont plus de valeur lorsque les conséquences sont combinées aux progrès personnels. Les participants ont fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de faire intervenir le système de justice, surtout dans le cas des infractions mineures. Des programmes doivent être offerts pour que les enseignants, les parents et la collectivité puissent « agir au lieu de faire appel à la police ». Les participants ont fait observer que tous les secteurs (y compris les jeunes) doivent « créer et mettre en œuvre des conséquences significatives dans le cadre de services communautaires ».

Questions de financement

Les participants ont insisté sur le fait que les programmes efficaces sont ceux qui reposent sur une solide base de financement. Comme l'a fait remarquer un groupe, « il doit y avoir un financement permanent des programmes – pour éviter qu'ils ne prennent fin immédiatement après leur lancement ». Un groupe a signalé que « si la politique sociale de l'État est liée aux résultats, le financement à la base de ces programmes pourra être mieux réparti ». Les participants estimaient également qu'il fallait une « souplesse fédérale-provinciale-municipale dans le financement des programmes » pour que les ressources répondent aux besoins. On a mentionné que les partenaires « traditionnels et non traditionnels peuvent conjuguer leurs efforts au moyen de subventions conditionnelles ».

Collaboration et coopération

La « concertation communautaire » était considérée comme un moyen efficace de réunir des partenaires traditionnels et non traditionnels. La collaboration doit être fondée sur des relations axées sur l'ouverture et la confiance, dans le cadre desquelles les spécialistes accueillent avec plaisir l'opinion et la participation des partenaires non traditionnels comme les travailleurs de rue, les guides, les enseignants et les jeunes eux-mêmes. Les spécialistes doivent utiliser un « langage que tous comprennent ». Les participants estimaient qu'il faut que tous apportent leur participation et leur contribution pour que les programmes soient efficaces comme en témoigne l'observation suivante : « une participation significative de tous les jeunes, et non seulement des jeunes dirigeants ainsi que de toute la collectivité, et non uniquement des “spécialistes” ».



Mesures concrètes

Les participants ont suggéré un certain nombre de mesures concrètes, dont les suivantes :

- Nommer un commissaire à la jeunesse chargé d'« agir comme agent de liaison et de consacrer tout son temps aux jeunes – et non une partie seulement de ses fonctions ».
- La ministre de la Justice « devrait parler régulièrement aux jeunes qui ont affaire au système » et les « adultes de la première ligne, les jeunes et les responsables des politiques devraient se rencontrer régulièrement ».
- Tenir plus de conférences comme le présent symposium.
- Concevoir des outils pour faciliter et permettre la participation des jeunes à la planification et à la prise de décisions.
- Élaborer des « programmes d'enseignement communautaires qui rompent les stéréotypes et mettent l'accent sur les aspects positifs des jeunes ».
- Commencer maintenant à « adopter les bonnes idées au niveau local – ne pas attendre les directives provinciales ou fédérales ».

Q2 *Quels services devrions-nous offrir aux jeunes sous garde ? Existe-t-il des services, comme des services de tutorat, qui vous paraissent valables et qui ne sont pas actuellement offerts en milieu de garde ? Quels sont les obstacles à la prestation de tels programmes et comment les contourner ?*

Programmes et services

Les discussions ont suscité un certain nombre d'idées sur les services et programmes à l'intention des jeunes sous garde. Les participants étaient d'avis qu'il importe d'enseigner aux jeunes des compétences qui leur seront utiles après leur mise en liberté comme les compétences en matière d'emploi, la préparation à la vie active, l'altruisme, la résolution des conflits, la résolution des problèmes, la maîtrise de la colère, etc. Les programmes d'arts et de loisirs sont importants parce qu'ils permettent aux jeunes de développer leurs talents et leurs intérêts, et les activités sportives favorisent également l'esprit sportif et d'équipe. Les participants ont fait remarquer que les programmes doivent être adaptés aux différences culturelles. Nous devons assurer la continuité des services « avant, pendant et après la mise sous garde », et la « philosophie à la base des services et des programmes est la participation communautaire ». Nous devons offrir aux membres de la collectivité la possibilité de faire bénéficier les jeunes de leurs compétences. L'affectation de ressources aux programmes, aux services et à la participation de la collectivité sont nécessaires.

Éducation

Les participants estimaient qu'il est important de poursuivre les études pendant la période de détention. Comme l'a fait remarquer un groupe, « les jeunes et les écoles devraient obligatoirement collaborer pendant la période de détention pour que les jeunes ne prennent pas de retard ». Les programmes de cours de français, langue seconde et d'alphabétisation revêtent une importance particulière. On a besoin d'enseignants qualifiés pour veiller à l'adaptation aux différences culturelles et répondre aux besoins de ceux qui ont des difficultés d'apprentissage. Il importe aussi que les enseignants et les jeunes travailleurs « regardent en avant au lieu de s'attarder sur le passé des jeunes ».



Programmes de mentorat

Les participants ont fait remarquer que bien des jeunes n'ont pas de relations importantes dans leur vie. Comme l'a mentionné un groupe, « le jeune sous garde n'a pas la possibilité d'établir des relations solides et cohérentes avec un adulte ou un parent qui s'occupe d'eux, et il faut leur offrir cette possibilité ». Un groupe était d'avis qu'un programme comme les « Grands frères » serait utile pour l'établissement de relations. Les participants ont suggéré que les mentors proviennent de la collectivité, comme les guides, les professeurs des beaux-arts et les aînés et ils considéraient les bénévoles de la collectivité comme une « ressource inexploitée qui pourrait servir à créer des liens avec la collectivité et constituer des réseaux d'assistance post-pénale pour la famille également ». Il importe de poursuivre les contacts et l'engagement après la détention : « Le plus important dans le cas du mentorat, c'est la continuité et l'établissement de relations de longue durée ».

Nombre de participants ont insisté sur la contribution importante du mentorat entre pairs. Comme l'a mentionné un groupe, « les jeunes dans le système peuvent tirer des avantages considérables de jeunes mentors qui ont « survécu » au système, et qui peuvent offrir espoir et respect au jeune sous garde ». Il faut financer ce genre de programme.

Obstacles

Les participants ont fait état d'un certain nombre d'obstacles à la prestation de programmes et de services aux jeunes sous garde. Le défi le plus important est peut-être l'attitude du public à l'égard des jeunes et de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Comme l'a mentionné un groupe, « on met davantage l'accent sur la punition que sur la réadaptation et la réinsertion sociale ». Certains participants estimaient que l'attitude négative était basée sur le fait que « les enfants ne sont pas valorisés et que le public n'accorde pas de valeur à ceux qui dispensent des services et un soutien aux enfants ». Un groupe était d'avis que le principal obstacle est la « garde elle-même – nous devons envisager une stratégie de désincarcération ».

Parmi les autres obstacles relevés par les participants, mentionnons :

- les droits exigés par les centres de loisirs – ce qui limite énormément l'accès;
- le manque de ressources pour les familles qui veulent visiter un jeune sous garde à l'extérieur de son foyer (par exemple, les fonds nécessaires pour payer le transport, le logement, etc.);
- le manque de personnel professionnel dans les zones rurales;
- le manque de fonds appropriés et durables pour la prestation de programmes et de services permanents et uniformes;
- le manque de volonté des gouvernements d'investir dans les enfants;
- la suppression des ressources affectées aux écoles pour les programmes parascolaires de loisirs et de beaux-arts;
- ce sont les fonds disponibles plutôt que les besoins en matière de programmes qui déterminent les programmes offerts;
- l'« étiquetage » des jeunes ayant des difficultés d'apprentissage.
- le manque de services adéquats de traitement des jeunes souffrant de maladies mentales qui sont sous garde;
- les employés des centres pour jeunes qui sont « fatigués et craintifs »;
- la difficulté de faire venir la collectivité et de faire sortir les jeunes (questions de sécurité);
- les recherches et les renseignements insuffisants sur la réadaptation et les autres questions.

RÉADAPTATION ET RÉINSERTION SOCIALE DES ADOLESCENTS DANS LA COLLECTIVITÉ

*Paula Kingston (présidente), Politique en matière de justice applicable aux jeunes,
ministère de la Justice Canada*

Le soutien et la réinsertion sociale constituent l'une des questions les plus importantes et les plus difficiles auxquelles fait face le système de justice pour les jeunes. La loi dont est saisi actuellement le Parlement et qui doit remplacer la *Loi sur les jeunes contrevenants* contient des dispositions visant à limiter le recours à la garde, car le législateur reconnaît qu'on fait trop souvent appel à l'incarcération des jeunes. Cependant, comme on continuera de recourir à la garde, il faudra soutenir les jeunes délinquants mis en liberté. La nouvelle loi prévoit une période de surveillance et de soutien dans la collectivité dans le cadre de la peine. Cette période offre la possibilité d'assurer la continuité entre le volet détention de la peine et le volet réinsertion sociale.

*David Philpott,
Société canadienne d'orientation et de consultation et École Alexander Street*

La réadaptation et la réinsertion sociale doivent reposer sur le principe voulant que tous les enfants sont nés bons. Qu'est-ce qui cause le changement et comment pouvons-nous rétablir la bonté? La planification de l'éducation et le placement scolaire constituent le cœur du processus de réadaptation et de réinsertion sociale. Pour obtenir les meilleurs résultats, il faut commencer tôt. La formation des enseignants doit traduire la diversité des classes d'aujourd'hui et la foule de questions auxquelles les enseignants font face dans l'éducation des élèves. Les méthodes comme la formation du caractère, le ressort psychologique, le règlement des différends à l'amiable et la citoyenneté doivent faire partie du programme d'études. Nous devons échanger les meilleures pratiques – et l'administration fédérale devrait jouer un rôle de premier plan à cet égard. Les programmes de soutien de la réadaptation et de la réinsertion sociale doivent être financés de façon adéquate – les investissements dans nos jeunes doivent être permanents.

Matt Geigen-Miller, Réseau national des jeunes pris en charge

Certains jeunes sous garde réagissent bien aux programmes, et d'autres non. Nous devons appuyer l'évolution naturelle des jeunes. « La réinsertion sociale » consiste à ramener quelqu'un à l'endroit où il se trouvait – ce n'est pas nécessairement l'endroit où il devrait être. Il faut demander aux jeunes ce qui est le mieux pour eux, ce qu'ils veulent. Le système repose sur trop d'hypothèses. Nous devons mettre en doute notre façon de penser au sujet de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas, de ce qui remporte du succès et de ce qui n'en remporte pas.

Judy Finlay, Défenseur des enfants pour l'Ontario

La défense des droits n'est pas une compétence, ni une stratégie, ni un outil – c'est un mode de vie. Lorsqu'on envisage la réadaptation et la réinsertion sociale d'un jeune, il faut aborder un certain nombre de questions. Pour que le jeune puisse retourner dans sa famille, si tel est son choix, il doit avoir accès à sa famille pendant la période où il est sous garde. Le jeune doit définir qui est sa famille – pas nécessairement ses parents, mais peut-être un mentor, un ami, etc. Le plan de mise en liberté et de réinsertion sociale doit entrer en vigueur le jour où le jeune est placé sous garde. Il est essentiel d'adopter de bonnes méthodes de gestion des cas – tous les éléments doivent être rassemblés par la personne qui connaît le jeune. L'agent chargé du cas est le représentant tout désigné du jeune. En détention, l'accent est mis sur la « punition » plutôt que sur la « réadaptation ». Le public doit comprendre que la punition est l'incarcération imposée par le tribunal. Au lieu de dire, « il faut un village pour élever un enfant », disons « il faut un jeune pour construire un village ».



Brenda Robertson,

School of Recreation Management and Kinesiology, Acadia University

Les collectivités doivent accepter d'écouter ce que les jeunes ont à dire. Intéresser les jeunes à une activité n'est que la première étape – il faut offrir la possibilité de donner suite à l'intérêt manifesté. On a besoin de ressources durables pour offrir ces possibilités. Cependant, la tendance est de réduire les ressources affectées aux arts, aux activités récréatives et aux loisirs. Si l'argent consacré à l'incarcération d'une personne pendant une année était consacré aux arts et aux activités récréatives dans la collectivité, nous aurions besoin de moins de places en milieu carcéral l'année suivante. Lorsque nous parlons de réadaptation et de réinsertion sociale, songeons au fait que bien des jeunes n'ont jamais bénéficié d'« adaptation » et n'ont jamais été « intégrés » au départ. La prévention est le premier objectif; toutefois, lorsque l'incarcération se produit, nous devons nous assurer que les jeunes possèdent les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour faire des choix éclairés la deuxième fois.

Diane Méthot, Association canadienne des ergothérapeutes

« Retour » est un mot qui convient davantage que « réinsertion sociale ». Nous devons également définir ce que nous entendons par un « succès » sur le plan de la réadaptation et de la réinsertion sociale. Nous devons investir dans les jeunes à long terme, et non uniquement de 9 h à 5 h pendant une année. Lorsqu'un jeune délinquant réintègre la société, il doit obtenir de l'aide – et il faut lui demander ce dont il a besoin et ce qu'il veut. Nous devrions mettre l'accent sur l'action et les programmes, et des fonds devraient être affectés à cette fin.



PRINCIPAUX MESSAGES

Après les exposés, les participants se sont réunis en groupes pour examiner la « réadaptation et la réinsertion sociale des adolescents dans la collectivité ». Les participants ont basé leurs discussions sur les questions suivantes :

Q1

De quoi les jeunes ont-ils besoin pour réussir leur réintégration dans leur collectivité à la fin d'une peine de garde ? Comment améliorer la collaboration entre les secteurs pour être en mesure d'offrir un réseau d'aide aux jeunes qui sont retournés dans leur collectivité ? Sur quels aspects de la collaboration intersectorielle voulons-nous insister au niveau local, régional et national pour être en mesure d'assurer une réadaptation et réinsertion sociale efficace des adolescents ? Quels sont les obstacles potentiels et quels moyens pouvons-nous mettre en œuvre pour les circonvenir ?



La réinsertion sociale commence le premier jour

Beaucoup de participants ont insisté sur le fait que la réinsertion sociale doit commencer le premier jour de la détention « dès que le jeune entre dans le système ». Comme l'a fait remarquer un groupe, « l'incarcération devrait être considérée comme la première étape de la réinsertion sociale ».

Programmes et services : permanents et répondant aux besoins individuels

Bien des participants ont souligné qu'il faut assurer la « continuité des programmes entre la période de détention du jeune et son retour dans la collectivité ». Un groupe a dit que les « services doivent continuer d'être assurés tant que le jeune en a besoin, et non seulement jusqu'à l'expiration de l'ordonnance du tribunal ». Il importe que les jeunes « continuent d'avoir accès aux conseillers et aux modèles de comportement qu'ils ont rencontrés pendant leur détention » et que les « programmes scolaires, les aptitudes professionnelles, la formation et les possibilités d'emploi » continuent d'être offerts au jeune dans la collectivité. Nous devons également reconnaître que les jeunes qui réintègrent la société risquent d'avoir des besoins particuliers. Par exemple, « la salle de classe ordinaire ne peut pas accueillir ces jeunes, et des programmes scolaires parallèles sont nécessaires ». Les participants ont répété qu'il fallait offrir une approche personnalisée. Comme un groupe l'a fait remarquer, « nous devons permettre et encourager la diversité dans nos systèmes ».



Milieus sûrs

Les jeunes doivent se trouver dans un milieu sûr pendant leur détention et après. Les participants ont fait remarquer que pendant leur détention, beaucoup de jeunes sont victimes d'agressions physiques et sexuelles, de brutalité et d'intimidation de la part des gardes comme la confiscation de la nourriture et d'autres formes de châtimement inapproprié et supplémentaire. Dans un tel milieu « il leur est difficile de se concentrer sur les programmes et les services qui pourraient les aider dans leur réadaptation et leur réinsertion sociale ». Nous devons offrir aux jeunes un milieu sûr pour qu'ils puissent se concentrer sur les prochaines étapes qui les attendent.

Soutien individualisé

Certains participants estimaient que le soutien individualisé permet d'obtenir les meilleurs résultats. Un groupe a souligné qu'un tel soutien pourrait être offert par un « cercle de mentors de la collectivité qui viendraient en établissement et qui soutiendraient le jeune à son retour dans la société ». Il importe également que les jeunes travailleurs soient jumelés à un autre jeune pour que des relations puissent s'établir et se poursuivre.



Participation des jeunes et de la collectivité

Les participants ont insisté sur l'importance de faire participer les jeunes aux décisions qui touchent leur réinsertion sociale. « Il faut demander aux jeunes leurs besoins et les écouter », et « la première chose à faire consiste à demander aux jeunes ce dont ils ont besoin – tous n'ont pas besoin de la même chose », sont des exemples d'observations qui illustrent ce point. Par exemple, les jeunes doivent « définir leur propre famille – et il se peut que ce ne soit pas maman et papa ». Un autre groupe a fait remarquer que « nous devons cesser de faire des choses pour les jeunes et commencer à travailler pour et avec eux ». Les participants estimaient également qu'il importe de « faire participer toute la collectivité et tous ceux qui touchent les jeunes au lieu de faire appel uniquement aux spécialistes ».

Collaboration et coopération entre les secteurs

Comment les secteurs peuvent-ils travailler ensemble? Les participants ont indiqué qu'il devrait y avoir « une personne chargée de coordonner les services, un seul point de contact ». Ce serait le « seul travail de cette personne – et non une partie d'un autre travail ». Ils ont également suggéré de confier à « une équipe locale-provinciale-fédérale la tâche de coordonner les services, d'empêcher le double emploi et d'assurer la disponibilité et l'accessibilité des services ».



TRAVAILLER EN PARTENARIAT S'UNIR POUR AGIR

En se basant sur tout ce qu'ils avaient entendu au cours du Symposium et sur leur expérience, les participants se sont employés dans leurs groupes à définir les mesures prioritaires à prendre et des façons d'aller de l'avant au sujet des questions et des idées clés qui avaient été soulevées.

Sensibilisation et éducation

Les participants estimaient qu'il était très important de sensibiliser le public canadien aux côtés positifs des jeunes et à leurs « besoins, leurs problèmes et leurs réalisations ». Les médias en particulier doivent être mis au courant des « bonnes nouvelles » et des avantages de la promotion de renseignements positifs auprès du public. Les principaux objectifs de la campagne de sensibilisation et d'information doivent consister à « influencer sur les attitudes et les perceptions pour valoriser, comprendre et respecter les jeunes » afin de « changer la culture de la société canadienne pour qu'elle pense différemment au sujet des jeunes et de leur participation à la société ». Les participants ont aussi souligné la nécessité de contrer les mythes en rapport au crime juvénile.

L'une des suggestions qui a obtenu le plus de soutien était la création d'un poste de commissaire à l'enfance et à la jeunesse. Il incomberait au commissaire de « surveiller le système de justice pour les jeunes et son administration dans les provinces et territoires et de faire comprendre la réalité de la vie des enfants et des adolescents aux parlementaires ». On a également suggéré de rédiger une « déclaration des droits des enfants et des adolescents ». Une telle déclaration viserait à protéger et à garantir les droits comme la sécurité personnelle, le mentorat, l'éducation, la défense des droits, la santé et le jeu » et « elle s'appliquerait aux trois ordres de gouvernement ».

PRIORITÉS CLÉ

Niveau local :

- Les organisations jeunesse s'associent aux médias (télévision, radio, journaux) pour accroître la crédibilité de leurs groupes.
- Élaborer un encart pour les journaux comme la « célébration de la jeunesse ».
- Organiser des forums communautaires sur les jeunes.

Niveau régional :

- Fournir des statistiques sur le crime juvénile, mettant en évidence la réalité vs les mythes, et expliquant ce qui fonctionne et pourquoi.

Niveau national :

- Créer le poste de commissaire à l'enfance et à la jeunesse.
- Adopter une déclaration des droits des enfants et des adolescents.
- Concevoir une série de « publi-reportages » pour informer le public sur la participation positive des jeunes au sein de la famille et de la collectivité (semblable aux Reflets du patrimoine).
- Créer une campagne de sensibilisation et d'éducation du public mettant à contribution les ministères de la Santé, de la Justice, de l'Éducation et d'autres ministères ou intervenants intéressés.
- Instituer un mois national de la jeunesse.



2

Questions de financement

Les participants ont fait état de l'importance de centres communautaires « dotés d'un financement et d'un personnel adéquats ». Comme l'ont mentionné de nombreux participants au symposium, les centres communautaires offrent aux jeunes un « endroit sûr » où ils peuvent découvrir leurs talents, acquérir l'estime de soi et nouer des liens avec leur collectivité. Les participants ont suggéré que les gouvernements provinciaux et territoriaux concentrent leurs fonds sur les programmes de justice réparatrice et des programmes de prévention communautaires semblables. Ils ont également suggéré de nommer une « personne affectée à la collecte de fonds pour l'organisation axée sur les jeunes » et de demander au ministère de la Justice d'octroyer les fonds nécessaires. Il faudrait également accorder des fonds pour faciliter une intervention rapide et le dépistage des jeunes à risque, par exemple, des programmes de lutte contre l'intimidation dans les écoles. Les participants ont suggéré « d'utiliser l'excédent du gouvernement fédéral pour rétablir les services et en concevoir d'autres pour les jeunes et leur famille », par exemple un programme national de garderies d'enfants.

PRIORITÉS CLÉ

Niveau local :

- Construire des centres communautaires financés adéquatement et confiés à des personnes ayant reçu une formation appropriée et capables d'établir des liens avec les jeunes.
- Trouver et financer des solutions inter-sectorielles.

Niveau régional :

- Réaffecter les fonds des services correctionnels des provinces aux programmes de prévention communautaires comme les programmes de justice réparatrice; établir des cibles et des dates limite pour la désincarcération.
- Décourager l'emploi de la garde pour un bris de probation.
- Créer des postes de personnes chargées des campagnes de financement dans les organisations jeunesse.

Niveau national :

- Offrir des ressources adéquates et durables pour répondre aux besoins des jeunes; utiliser l'excédent budgétaire du gouvernement fédéral pour rétablir les services et en concevoir de nouveaux pour les jeunes et les familles.
- Financer un programme national de garderies d'enfants.



3

Participation des jeunes

Pendant tout le Symposium, les participants ont insisté sur la nécessité que les jeunes participent à la prise de décision et à la planification des programmes, des services et des processus qui les touchent. Ils ont aussi fait état de l'importance du mentorat entre pairs et des résultats positifs qui peuvent en résulter. En milieu carcéral, dans les centres pour les jeunes, dans les centres d'arts et de loisirs – l'entraide entre les jeunes contribue à nouer des relations essentielles et à promouvoir l'établissement de liens fructueux avec la collectivité.



PRIORITÉS CLÉ

Niveau local :

- Offrir aux jeunes des possibilités de participation réelle dans les conseils municipaux et les conseils d'administration des organismes et des institutions qui dispensent des services aux jeunes.
- Offrir des possibilités d'établir des coalitions pour les enfants et les adolescents dans les collectivités.
- Offrir une formation et un soutien pour les programmes de pairs et développer des chefs de file de l'entraide.

Niveau régional :

- Créer un conseil chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques composé de 70 % de jeunes (représentatifs de l'âge, du groupe ethnique et du sexe des jeunes incarcérés) et de 30 % de membres adultes.

Niveau national :

- Offrir des outils concrets, des fonds et une formation aux collectivités pour les aider à faire participer les jeunes.

4

Échange de renseignements entre les secteurs et les administrations

Les participants ont dit qu'il fallait une ressource qui définisse les programmes et les services à l'échelle locale, régionale et nationale et qui inclue l'information sur l'accès et d'autres renseignements. Une série de meilleures pratiques est également nécessaire pour favoriser l'échange de renseignements et éviter le double emploi et la « réinvention de la roue ». Les participants estimaient qu'un site Web où des renseignements pourraient être affichés et échangés serait très efficace et avantageux et aiderait à établir un « réseau de partenaires non traditionnels comme des enseignants, des professionnels de la santé, des spécialistes des arts et des sports, des travailleurs sociaux, les policiers, etc. ». Des conférences régionales (semblables au présent symposium) offriraient également la possibilité aux gens d'échanger des connaissances et des expériences. Ces conférences devraient inclure les partenaires traditionnels et non-traditionnels du système de justice ainsi que de principaux intéressés tels les parents et les victimes.

PRIORITÉS CLÉ

Tous les niveaux :

- Élaborer un guide qui présente des renseignements sur les programmes et les services disponibles aux niveaux local, régional et national et qui comprend les meilleures pratiques et les leçons tirées.

Niveau régional :

- Tenir des forums régionaux qui rassemblent tous les intervenants pour le partage des connaissances et l'élaboration de plans d'action régionaux.



5

Continuité des soins

Les discussions sur les différents thèmes et questions du symposium ont affirmé l'importance d'assurer la continuité des soins lors de l'étape de la mise en oeuvre. Il faut voir de quelle façon les secteurs peuvent mieux travailler de concert pour satisfaire aux besoins des jeunes. Les participants ont mentionné par exemple l'importance d'encourager l'accès aux programmes de mentorat et aux programmes communautaires dans les centres d'accueil et d'assurer des mesures alternatives visant l'éducation des jeunes lors de leur sortie de garde. Les participants ont aussi mentionné l'importance de faire connaître les facteurs porteurs de risques comme le syndrome d'alcoolisme fœtal. Pour assurer la continuité des soins, il faut aussi assurer la sécurité des jeunes sous garde et dans les situations d'accueil. Les participants ont noté le besoin d'avoir des normes nationales et provinciales visant les soins et la sécurité dans le cadre des opérations et de la supervision des jeunes, dont les questions liées à la formation et l'accréditation.

PRIORITÉS CLÉ

Niveau local :

- Encourager les gestionnaires de cas à préconiser une période de transition prolongée lors du retour à la communauté.
- Encourager les modes de fonctionnement qui favorisent des approches inclusives et globales à la prévention, la réhabilitation et la réinsertion sociale.
- Mettre en place un processus permettant le suivi des soins depuis l'identification du jeune jusqu'à sa réinsertion sociale.

Niveau régional :

- Créer des programmes alternatifs visant l'éducation des jeunes sortant d'une période de garde.
- Encourager une intervention de premier ordre à l'école pour aider à identifier et appuyer les jeunes à risque, y compris la disponibilité d'information sur des facteurs comme le syndrome d'alcoolisme fœtal et les effets de l'alcoolisme fœtal, l'hyperactivité avec déficit de l'attention et les incidences en rapport aux problèmes de comportement.

Niveau national :

- Élaborer des normes provinciales et nationales pour les opérations et la supervision des centres d'accueil et des centres de détention.



MOT DE LA FIN

Catherine Latimer a remercié les participants des efforts énergiques qu'ils ont déployés pendant le Symposium et elle a résumé brièvement certains des principaux messages.

« Nous tenons beaucoup à poursuivre le renouvellement de la justice pour les jeunes, et nous ne ménagerons aucun effort à cet effet. Une foule de bonnes idées ont été formulées. Nous devons essayer de changer l'image des jeunes en faisant connaître leur apport positif. Nous devons donner un pouvoir aux jeunes, nous assurer qu'ils sont consultés au sujet des programmes qui les touchent et qu'ils font partie des conseils d'administration des organismes qui prennent des décisions à leur sujet. J'ai aimé l'idée d'un commissaire à l'enfance chargé de protéger les intérêts et les droits de ceux-ci. Des forums régionaux semblables au présent symposium sont une autre bonne idée, et le ministère de la Justice serait heureux d'apporter son aide dans la mesure du possible. »

« Nous tenons beaucoup à poursuivre le renouvellement de la justice pour les jeunes, et nous ne ménagerons aucun effort à cet effet. »





PARTICIPANTS

Symposium sur les partenariats communautaires en vue du renouvellement du système de justice pour les jeunes

Lisa Addario
Associations nationales intéressées à la
justice criminelle
Ottawa, Ontario

Harold Aitkenhead
L'Armée du salut
Toronto, Ontario

Linda Albright
pARTiciper
Tillsonburg, Ontario

Isabelle Alary
YMCA, IMPACT
Montréal, Québec

Damien Alvarez-Toye
Justice4Youth.com
Calgary, Alberta

Tommy Andrisani
CANVOI International
Calgary, Alberta

Stacey Anglin
Pape Adolescent Resource Centre
Toronto, Ontario

Mary-Anne Arcand
Punky Lake Wilderness Camp
150 Milehouse, Colombie-Britannique

Josephine Azoure
Pape Adolescent Resource Centre
Toronto, Ontario

Andrew Baker
Inner City Youth Connection
Charlottetown, Î.-P.-É.

Ken Barter
School of Social Work
Memorial University of Newfoundland
St. John's, Terre-Neuve

Shannon Beauchamp
Direction de l'éducation, de l'emploi et
du développement de la personne
Ministère des Affaires indiennes et du
Nord Canada
Hull, Québec

Sgt. Alain Bernard
Services pour les jeunes
Service de police régional d'Ottawa-
Carleton
Ottawa, Ontario

Tom Berry
Family, Youth and Child Care Services
of Muskoka
Huntsville, Ontario

Kevin Berthelette
Centre Des Jeunes L'escale 13/17 de
Montréal-Nord
Montréal, Québec

Mary Birdsell
Justice for Children and Youth
Toronto, Ontario

Gordon Boyd
Services pour jeunes contrevenants,
Centre William Hay
Ottawa, Ontario

Sandra Bozzo
Division de l'évaluation
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Carolyn Brock
Manitoba Community and Youth
Correctional Services
Winnipeg, Manitoba

Kathy Borthwick-Chalifoux
Société John Howard
Medicine Hat, Alberta

Francine Charlebois
Centre national de prévention du crime
Ottawa, Ontario

Linda Chisholm
Children's Ombudsman
Province de la Nouvelle-Écosse
Halifax, Nouvelle-Écosse

Grant Christoff
Direction de la justice applicable aux
autochtones
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario



Jim Cincotta
Troubles d'apprentissage - Association
canadienne
Ottawa, Ontario

Ryan Clark
Conseil Teslin Tlingit
Teslin, Yukon

Paddy Colfer
Yukon Family and Children Services
Whitehorse, Yukon

Kathy Constable-Hodgson
Inner City Youth Connection
Charlottetown, Î.-P.-É.

Alain Corriveau
Services pour jeunes contrevenants de
l'est de l'Ontario
Ottawa, Ontario

Joan Coulter
Centre canadien de la statistique
juridique, Statistique Canada
Ottawa, Ontario

Katherine Covell
Children's Rights Centre
University College of Cape Breton
Sydney, Nouveau-Brunswick

Bruce Andrew Craig
Politiques
Développement des ressources
humaines Canada
Ottawa, Ontario

Dr. Wesley Crichlow
School of Social Work, Carleton
University
Ottawa, Ontario

Lloydee Crispin
Centre Des Jeunes L'escale 13/17 de
Montréal-Nord
Montréal, Québec

Lynne Cuddington
Division des politiques
Service correctionnel Canada
Ottawa, Ontario

Denyse Cusson
Centre Des Jeunes l'Escale 13/17 de
Montréal-Nord
Montréal, Québec

Paul Czene
Sunset Community Centre
Vancouver Department of Recreation
Vancouver, Colombie-Britannique

Simon Davidson
Department of Psychiatry, Children's
Hospital of Eastern Ontario
Ottawa, Ontario

Art Dedam
L'Assemblée des Premières Nations
Ottawa, Ontario

Shane Demeyer
Carrier Sekani Family Services
Prince George, Colombie-Britannique

David Diamond
Headlines Theatre
Vancouver, Colombie-Britannique

Deborah Doherty
PLELI, Nouveau-Brunswick
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

Susan Doyle
PLEIAN
St. John's, Terre-Neuve

Peter Dudding
La ligue pour le bien-être de l'enfance
du Canada
Ottawa, Ontario

Jason Duval
Pape Adolescent Resource Centre
Toronto, Ontario

Bob Eckstein
Coordonnateur de la Loi sur le système
de justice pour les jeunes
Province du Nouveau-Brunswick
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

Don Evans
Canadian Training Institute
Toronto, Ontario

Joyce Eynon
Canadian Home and School Federation
Calgary, Alberta

Dave Farthing
Youth Canada Association
Ottawa, Ontario

Wendy Fedec
L'Association canadienne des commis-
sions de police
Ottawa, Ontario

Kimberley Fever
Secteur des Affaires correctionnelles et
police autochtone
Solliciteur général Canada
Ottawa, Ontario

Judy Finlay
Child Advocate, Province de l'Ontario
Toronto, Ontario

Matt Geigen-Miller
Réseau national des jeunes pris en
charge
Ottawa, Ontario

Vincent Girard
Justice4Youth.com
Calgary, Alberta

Raeann Gosbee
Inner City Youth Connection
Charlottetown, Î.-P.-É.

Danny Graham
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Barbara Hall
Centre national de prévention du crime
Ottawa, Ontario

Lynne Harris
Coordnatrice programmes
communautaires
YMCA
Montréal, Québec

Tina Hattem
Division de la recherche et de la
statistique
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Jesse Hefferon
Pape Adolescent Resource Centre
Toronto, Ontario

Wes Heron
GRC Lennox Island, Î.-P.-É.
Alberton, Î.-P.-É.



Michelle Hill
Prison Arts Foundation
Brantford, Ontario

Michelle Hinds
Pape Adolescent Resource Centre
Toronto, Ontario

Pytor Hodgson
CANVOI International
Calgary, Alberta

Frank Hogel
Planification des politiques
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Sue Holloway
L'Association olympique canadienne
Ottawa, Ontario

Steven Hoverstand
Conseil Teslin Tlingit
Teslin, Yukon

David Howell
L'Armée du salut
Ottawa, Ontario

Rosa John
Kehewin Native Performance
Bonneville, Alberta

Jim Johnson
L'Armée du salut
Ottawa, Ontario

Sharon Jollimore
L'Association canadienne des parcs et
des loisirs
Ottawa, Ontario

Bob Kary
Saskatchewan Social Services
Community Youth Services
Régina, Saskatchewan

Ken Kehler
Manitoba Keewatinowi Okimakanak
First Nations Family Justice Project
Thomson, Manitoba

Rick Kilmury
Justice4Youth.com
Calgary, Alberta

Anne Kimmit
British Columbia Ministry of Children
and Families
Justice Services Section
Victoria, Colombie-Britannique

Cherry Kingsley
Save the Children: Out of the Shadows
Project
Vancouver, Colombie-Britannique

Paula Kingston
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Shawn Krall
Justice4Youth.com
Calgary, Alberta

Joanne Lacroix
Santé Canada
Ottawa, Ontario

Lisette Lafontaine
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Michelle Langan
Manitoba Métis Federation
Winnipeg, Manitoba

Myra Laramee
Niji Mahkwa School
Winnipeg, Manitoba

Catherine Latimer
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Nomi Claire Lazar
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Kathy LeGrow
L'Association canadienne des commis-
sions/conseils scolaires
St. John's, Terre-Neuve

Lucie Léonard
Centre national de prévention du crime
Ottawa, Ontario

Guy L'Heureux
Canadian Male Survivors of Child
Abuse Resource Centre
Edmonton, Alberta

Scott Logan
Sport Nova Scotia
Halifax, Nouvelle-Écosse

Hubert Lussier
Politique des arts
Ministère du Patrimoine canadien
Hull, Québec

Mona Lynch
Coordonnateur de la Loi sur le système
de justice pour les jeunes
NS Department of Justice
Halifax, Nouvelle-Écosse

Suzanne Lyon
First Works
Ministère du Patrimoine canadien
Hull, Québec

Lynn MacDonald
Phoenix Youth Programs
Halifax, Nouvelle-Écosse

Laverne MacFadden
Child Advocate's Office
Vancouver, Colombie-Britannique

Marjorie MacLean
Vancouver International Children's
Festival
Vancouver, Colombie-Britannique

Herb Maddick
Newfoundland Department of Health
and Community Services
St. John's, Terre-Neuve

Angela Madsen
Inner City Youth Connection
Charlottetown, Î.-P.-É.



Judi Malone Alberta Mental Health Board St. Paul, Alberta	Terry Myers Saskatchewan Education Planning, Evaluation and Children Services Branch Régina, Saskatchewan	Marie Pierce L'Association canadienne des commis- sions/conseils scolaires Ottawa, Ontario
Paula Marshall Mi'kmaq Young Offenders Project Eskasoni, Nouvelle-Écosse	Leila Neri Association for Youth in Care Edmonton, Alberta	Xavier Plaus Centre Robert Smart Ottawa, Ontario
Randy Martin Congrès des peuples autochtones Ottawa, Ontario	Catherine O'Grady Festival international de jazz d'Ottawa Ottawa, Ontario	Jean-Guy Poirier Conseil de la Nation Atikamekw La Tuque, Québec
Fred Mathews Central Toronto Youth Services Toronto, Ontario	Looee Okalik Inuit Tapirisat du Canada Ottawa, Ontario	Kami Posniak L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry Ottawa, Ontario
Doug McCall L'Association canadienne des directeurs d'école Surrey, Colombie-Britannique	Alan Paquet PEI Department of Community Affairs and Attorney General Community and Correctional Services Charlottetown, Î.-P.-É.	Gwyneth Pryse-Phillips St. John's, Terre-Neuve
Robert McCarthy Conseil Teslin Tlingit Teslin, Yukon	Deborah Parker-Loewen Child Advocate, Province de la Saskatchewan Saskatoon, Saskatchewan	Susan Reid-MacNevin Université St. Thomas Frédéricton, Nouveau-Brunswick
Heather McDonald Inner City Youth Connection Charlottetown, Î.-P.-É.	Kim Pasula PLENA Red Deer, Alberta	Ludovic Richard Centre Des Jeunes L'Escale 13/17 de Montréal-Nord Montréal, Québec
Ed McIsaac Office of the Correctional Investigator Ottawa, Ontario	Kim Pate L'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry Ottawa, Ontario	Camille Ries CANVOI International Calgary, Alberta
Martha McKinnon Justice for Children and Youth Toronto, Ontario	L'Honorable Landon Pearson Sénat du Canada Ottawa, Ontario	Brenda Robertson School of Recreation Management and Kinesiology Acadia University Wolfville, Nouvelle-Écosse
Terry McKinty L'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique, le loisir et la danse Ottawa, Ontario	David Philpott L'Association canadienne de counseling et Directeur, École Alexander Street St. John's, Terre-Neuve	Paulette Rodziewicz Alberta Justice Correctional Services Division Young Offenders Branch Edmonton, Alberta
Diane Méthot L'Association canadienne des ergothérapeutes Ottawa, Ontario	Jules Picard Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador Wendale, Québec	Dianne Rogers Institut canadien de la santé infantile Ottawa, Ontario
Alan Mirabelli L'Institut Vanier de la famille Nepean, Ontario		David Saad The Corporation of the City of North Bay North Bay, Ontario
Bill Morrison Moncton, Nouveau-Brunswick		



Brian Saunders
Société John Howard Society du
Nouveau-Brunswick
Frédéricton, Nouveau-Brunswick

Gita Schwartz
Ontario Association of Residences
Treating Youth
Richmond Hill, Ontario

Sheena Scott
Advocate for the Office of Child and
Family Services Advocacy
Toronto, Ontario

Melaina Sheldon
Conseil Teslin Tlingit
Teslin, Yukon

Hélène Shirreff
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Stephanie Sidney
Conseil Teslin Tlingit
Teslin, Yukon

John Spekkens
Hincks-Dellcrest Centre
Toronto, Ontario

Graham Stewart
Société John Howard du Canada
Kingston, Ontario



Sharon Stroick
Réseaux canadiens de recherche en
politiques publiques
Ottawa, Ontario

Julian Swartz
Youth Committee, Ontario Children's
Advocate
Peterborough, Ontario

Kathy Thompson
Fédération canadienne des
municipalités
Ottawa, Ontario

Andrée Thoms
Association canadienne d'éducation
de langue française
St-Jean, Terre-Neuve

Jennifer Toews
Justice4Youth.com
Calgary, Alberta

Sebastian Tremblay
CANVOI International
Calgary, Alberta

Frantz Valeri
Centre Des Jeunes L'escalpe 13/17 de
Montréal-Nord
Montréal, Québec

Hetty Van Gorp
League of Peaceful Schools
Dartmouth, Nouvelle-Écosse

Eric Ward
Bureau du Sénateur Landon Pearson
Montréal, Québec

Jim Warner
Saskatchewan Health Community Care
Division
Régina, Saskatchewan

Joanne Whalen
Allied Youth of Newfoundland and
Labrador
Bauline, Terre-Neuve

Elizabeth White
Société Saint-Léonard du Canada
Toronto, Ontario

Nicole White
Section de la politique en matière de
justice applicable aux jeunes
Ministère de la Justice Canada
Ottawa, Ontario

Dr. Steven Wormith
Department of Psychology
University of Saskatchewan
Saskatoon, Saskatchewan

